

RÈGLEMENTS 1101-70 ET 1101-71

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, adoptait les règlements suivants :

1101-70 « Règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811, à même la zone A-904, ainsi que la grille des usages et des normes applicables à cette nouvelle zone »

1101-71 « Règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Bill omnibus) »

La Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a délivré les certificats de conformité en date du 13 avril 2018.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 13 avril 2018 et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 24 avril 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate